

Assemblée générale



Distr.
LIMITEE

A/C.3/45/L.100
3 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RATIONALISATION DES TRAVAUX
DE LA TROISIEME COMMISSION**

1. En examinant à sa 2e séance, le 24 septembre, la décision 44/435 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1989, la Troisième Commission a décidé de créer un groupe de travail, à composition non limitée, de la rationalisation des travaux de la Troisième Commission, placé sous la présidence de M. Juan O. Somavia (Chili) et chargé d'examiner les moyens de rationaliser le programme de travail de la Commission, en s'occupant également des propositions à l'examen (A/C.3/45/L.2).
2. Le Groupe de travail a tenu trois réunions officielles, les 9 et 15 octobre et le 28 novembre, et 10 réunions officieuses, le 25 octobre et les 1er, 7, 8, 9, 13, 15, 20, 21 et 26 novembre 1990.
3. En examinant cette question, le Groupe de travail a étudié tous les aspects du programme de travail de la Commission, notamment les questions de fond inscrites à son ordre du jour, les questions d'administration et d'organisation et la manière dont le Secrétariat pourrait faciliter les travaux de la Commission.
4. Il a été décidé que la rationalisation ne devait pas être simplement axée sur la diminution du nombre des points à l'ordre du jour de la Commission mais devait porter aussi sur la réorganisation de ses travaux de manière à relever la qualité des débats et renforcer l'impact des délibérations et des décisions, compte tenu de l'importance des questions à l'étude. C'est dans cet esprit que le Groupe s'est penché sur l'examen des points par la Commission, notamment pour ce qui est de la durée et de l'intérêt des interventions et des débats, du regroupement de plusieurs points, de l'élaboration de résolutions plus succinctes et plus pertinentes, de la distribution du texte des interventions aux membres de la Commission et de l'examen d'ensemble de la situation sociale dans le monde.
5. Le Groupe a également estimé qu'il faudrait pouvoir compter, au moment de proposer une nouvelle structure pour l'ordre du jour de la Commission, sur la coopération et la détermination de toutes les délégations, particulièrement celles

qui figurent parmi les auteurs principaux des divers projets de résolution. Il a été décidé que toute décision tendant à examiner des points ou adopter des résolutions tous les deux ans devrait faire partie d'un accord général portant sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il a également été décidé, à cet égard, que les délégations pourraient présenter des résolutions, tout en évitant la prolifération, et que la décision de présenter une résolution devrait être prise en tenant compte d'éléments tels que les années et décennies internationales, les conférences mondiales, les congrès, les commémorations et célébrations, et les examens et évaluations.

6. Pour ce qui est des responsabilités du Secrétariat, les membres du Groupe ont estimé que l'allongement des périodes entre deux rapports et la réduction du nombre de rapports demandés permettraient de rehausser la qualité des rapports présentés par le Secrétaire général et d'en approfondir la teneur.

7. Le Groupe a souligné qu'il faudrait faire preuve de la plus grande souplesse dans l'application des décisions que la Commission serait amenée à prendre sur la rationalisation de ses travaux, particulièrement aux premiers stades. Il a d'ailleurs été décidé que le programme de travail de la Commission serait examiné et adopté chaque année de façon à pouvoir procéder aux remaniements qui s'imposeraient.

8. Le Groupe de travail compte que tous les organes créés en vertu de traités présenteront, conformément à leurs mandats respectifs, des rapports annuels à l'Assemblée générale. Les résolutions portant sur les questions de fond soulevées dans lesdits rapports seraient adoptées tous les deux ans, la Commission se contentant, dans les années d'alternance, de prendre note desdits rapports, sauf si elle jugeait nécessaire de procéder autrement.

9. A moins d'une décision contraire, les rapports sur l'état des traités devraient être présentés tous les deux ans. L'Assemblée devrait demander l'établissement de ces rapports non pas dans des résolutions distinctes mais dans celles qui concernent les questions de fond soulevées dans les rapports des organes créés en vertu des traités.

10. Il a également été décidé de continuer à examiner conjointement les points de l'ordre du jour se rapportant au racisme et à la discrimination raciale, d'une part, et à l'autodétermination, de l'autre.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RATIONALISATION DES TRAVAUX DE LA TROISIEME COMMISSION

11. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Groupe de travail recommande à la Troisième Commission d'adopter les sections I à III du présent rapport. La section I expose la structure proposée de l'ordre du jour de la Troisième Commission. La section II comporte le projet de programme de travail biennal de la Troisième Commission pour 1991 et 1992, établi à partir des propositions adoptées par la Troisième Commission à la session en cours. La section III contient des recommandations concernant les questions d'organisation.

I. STRUCTURE PROPOSEE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
TROISIEME COMMISSION

- Point 1 Rapport du Conseil économique et social (point 12).
- Point 2 Elimination du racisme et de la discrimination raciale 1/.
- Point 3 Droit des peuples à l'autodétermination 1/.
- Point 4 Développement social :
- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde, aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille 2/;
 - b) Prévention du crime et justice pénale 2/.
- Point 5 Promotion de la femme.
- Point 6 Stupéfiants.
- Point 7 Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires :
- a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 3/;
 - b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées 3/;
 - c) Questions humanitaires 3/;
- Point 8 Questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 4/;
 - c) Les situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux 4/.

1/ Les points 2 et 3 seraient examinés conjointement.

2/ Les sous-points a) et b) seraient examinés séparément.

3/ Les sous-points a), b) et c) seraient examinés conjointement.

4/ Les sous-points b) et c) seraient examinés conjointement.

Point 1 Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

- Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2 Elimination du racisme et de la discrimination raciale 1/

Tous les ans

Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Tous les deux ans

Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (1992)

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1992)

Point 3 Droit des peuples à l'autodétermination 1/

Tous les ans

Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (à examiner tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires)

Point 4 Développement social

- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde, aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille 2/

Tous les ans

Situation sociale dans le monde 5/

Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (tous les deux ans après 1993)

Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (tous les deux ans après la fin de la décennie, en 1992)

Tous les deux ans

Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (1993)

Réalisation de la justice sociale (1992)

Politiques concernant les jeunes et programmes entrepris avec la participation des jeunes (1992)

Année internationale de la famille, 1994 (1991, 1993, 1994) (puis tous les deux ans le cas échéant)

Application des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (1991)

Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (1992)

Année internationale de l'alphabétisation (1991)

5/ Première année (1991) : Rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

Deuxième année (1992) : Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

Troisième année (1993) : Rapport sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

Quatrième année (1994) : Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

Tous les cinq ans

Anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1994)

b) Prévention du crime et justice pénale 2/

Tous les deux ans

Prévention du crime et justice pénale (1991, 1993)

Coopération internationale contre les activités criminelles (1992, 1994)

Tous les cinq ans

Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1995)

Point 5 Promotion de la femme

Tous les ans

Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

Tous les deux ans

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (1991)

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1992)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (1991)

Expérience des pays quant à l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (1993)

Point 6 Stupéfiants

Tous les ans

Application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes

Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Tous les deux ans

Application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1992)

Point 7 Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires 3/

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Tous les ans

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées

Tous les ans

Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale

Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Situation des réfugiés au Soudan

Assistance aux réfugiés en Somalie

Assistance aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad

Assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie

Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées au Malawi

Assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à Djibouti

Aide humanitaire d'urgence aux réfugiés libériens et aux personnes déplacées

c) Questions humanitaires

Tous les deux ans

Nouvel ordre humanitaire international (1992)

Promotion de la coopération internationale dans le domaine humanitaire (1992)

Assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (1992)

Point 8 Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme 6/

Tous les ans

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre

Convention relative aux droits de l'enfant (tous les deux ans après 1992)

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention)

Tous les deux ans

Rapport du Comité contre la torture et état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1992)

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (1991)

Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1992)

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (1991)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qu'offrent les Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 4/

Tous les ans

Autres moyens qu'offrent les Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Droit au développement

Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Question des disparitions forcées ou involontaires (tous les deux ans après l'adoption de la Déclaration)

6/ L'alinéa a) serait examiné séparément.

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques honnêtes

Conférence mondiale des droits de l'homme

Torture et traitement inhumain d'enfants détenus en Afrique du Sud

Tous les deux ans

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres (1992)

Droits de l'homme et exodes massifs (1991)

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (1991)

Exécutions sommaires ou arbitraires (1992)

Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (1992)

Principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (1991)

Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (1991)

Coopération internationale visant à résoudre les problèmes internationaux d'ordre social, culturel ou humanitaire et à promouvoir et encourager le respect et l'exercice universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1992)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (1992)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1992)

- c) Les situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Tous les ans

Situation des droits de l'homme en Afghanistan

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador

Situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran

II. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA TROISIEME
COMMISSION POUR 1991-1992

1991

Point 1 Rapport du Conseil économique et social

Documentation

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

- Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyées à la Troisième Commission

Point 2 Elimination de toutes les formes de discrimination raciale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/C.3/45/L.5, par. 26)

Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/C.3/45/L.7, par. 9 et 10)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (A/C.3/45/L.11)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale)

Point 3 Droit des peuples à l'autodétermination

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle des droits des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/C.3/45/L.9)

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (A/C.3/45/L.10, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'aide apportée aux territoires et aux peuples coloniaux (A/C.3/45/L.6, par. 36 et 37)

Point 4 Développement social

- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde, aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille 5/

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/C.3/45/L.18/Rev.1, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux menés au sein du système des Nations Unies pour améliorer et affiner les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer exactement la situation sociale et les niveaux de vie de la population dans le monde, en particulier dans les pays en développement (A/C.3/45/L.18/Rev.1, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (A/C.3/45/L.12/Rev.2)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la préparation de l'Année internationale de la famille (A/C.3/45/L.14/Rev.1, par. 14)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (A/C.3/45/L.17, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (résolution 44/65 de l'Assemblée générale, par. 14 et 15)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation (résolution 44/127 de l'Assemblée générale)

- b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/C.3/45/L.29/Rev.1, par. 15)

Rapport du Secrétaire général sur la situation de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et tous les autres instituts autonomes des Nations Unies (projet de décision A/C.3/45/L.102)

Rapport porté à l'attention de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Réunion ministérielle sur les propositions concernant un programme efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale (A/CONF.144/28, rés.2, par. 6)

Point 5 Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la promotion de la femme

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur les ressources disponibles et nécessaires pour assurer un appui approprié à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la réalisation effective de tous les autres aspects du programme de promotion de la femme (projet de résolution A/C.3/45/L.22, par. 12 et 16)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (A/C.3/45/L.25, par. 26)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/C.3/45/L.19/Rev.2)

Rapport du Secrétaire général sur la consultation interrégionale sur le rôle des femmes dans la vie publique (A/C.3/45/L.21)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (projet de résolution A/C.3/45/L.24)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolution 44/60 de l'Assemblée générale, par. 8 et 9)

Point 6 Stupéfiants

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur le respect des principes que consacrent la Charte des Nations Unies et le droit international dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues (A/C.3/45/L.40, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues et sur les conséquences économiques et sociales du trafic illicite des drogues et des substances psychotropes (projet de résolution A/C.3/45/L.43/Rev.1, par. 2, 5 et 6, sect. B)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (A/C.3/45/L.41, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies (A/C.3/45/L.44, par. 14)

Point 7 Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires 7/

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Rapport du Secrétaire général (A/C.3/45/L.64, par. 17)

b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe (A/C.3/45/L.60, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (A/C.3/45/L.65, par. 16)

7/ Les alinéas a) et b) seraient examinés conjointement.

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe (A/C.3/45/L.91, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés au Soudan (A/C.3/45/L.79, par.9)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés en Somalie (A/C.3/45/L.71, par. 1.)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad (A/C.3/45/L.75, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie (A/C.3/45/L.80, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées au Malawi (A/C.3/45/L.78, par 8)

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à Djibouti (A/C.3/45/L.76, par.6)

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés libériens et aux personnes déplacées (A/C.3/45/L.63, par. 6)

Point 8 Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme 6/

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre [A/C.3/45/L.50, par. 9 b)]

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/C.3/45/L.51, par. 10)

Rapport du Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/C.3/45/L.49, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (A/C.3/45/L.53, par. 19)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/C.3/45/L.77, par. 6 et 7)

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qu'offrent les Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 4/

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur les activités des organismes des Nations Unies pour la mise en oeuvre de la Déclaration sur le droit au développement (A/C.3/45/L.28, par. 7)

Rapport du Secrétaire général sur la torture et les traitements inhumains d'enfants détenus en Afrique du Sud (A/C.3/45/L.54, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (résolution 44/64 de l'Assemblée générale, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les exodes massifs (A/C.3/45/L.70, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et le strict respect du principe de la non-intervention (A/C.3/45/L.82, par. 9)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale des droits de l'homme (A/C.3/45/L.71/Rev.1, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme (A/C.3/45/L.72/Rev.1, par. 3)

Rapport du Secrétaire général sur un projet de programme d'activité pour l'Année internationale des populations autochtones (A/C.3/45/L.84, par. 7)

Rapport du Secrétaire général sur ses constatations conformément aux paragraphes 10 et 11 du document A/C.3/45/L.56 amendé et sur l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies en matière de surveillance des élections (A/C.3/45/L.56 amendé, par. 10 et 11)

Projet de résolution intitulé "Respect de la volonté du peuple du Myanmar" (A/C.3/45/L.58, par. 3) (projet de décision A/C.3/45/SR.57)

Rapport du Secrétaire général sur le respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux (A/C.3/45/L.59, par. 10)

Projet de résolution intitulé "Non-discrimination et protection des minorités" (A/C.3/45/L.83) (projet de décision A/C.3/45/SR.58)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice (projet de résolution A/C.3/45/L.86, par. 12)

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

1992

Point 1 Rapport du Conseil économique et social

Documentation

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

- Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2 Elimination de toutes les formes de discrimination raciale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions (projet de résolution A/C.3/45/L.5)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale)

Rapport du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (A/C.3/45/L.4)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/C.3/45/L.8)

Point 3 Droit des peuples à l'autodétermination

Documentation

Point 4 Développement social 8/

- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde, aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (résolution 44/58 de l'Assemblée générale, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/C.3/45/L.13, par. 14) 9/

- b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la coopération internationale contre les activités criminelles organisées (résolution 44/71 de l'Assemblée générale et A/C.3/45/L.33, par. 3)

Point 5 Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la promotion de la femme

Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

8/ Débat général sur la situation sociale dans le monde compte tenu du rapport du Conseil économique et social.

9/ Modifié pour tenir compte du programme de travail biennal.

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A/C.3/45/L.22, par. 4) 2/

Point 6 Stupéfiants

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention internationale contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes (A/C.3/45/L.39, par. 7)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (A/C.3/45/L.41, par. 4)

Point 7 Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires 3/

Documentation

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées

c) Questions humanitaires

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (A/C.3/45/L.27, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur un nouvel ordre humanitaire international (A/C.3/45/L.31, par. 5)

Point 8 Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Rapport du Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 de l'Assemblée générale)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (A/C.3/45/L.69, par. 5)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/C.3/45/L.49, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (A/C.3/45/L.74, par. 2)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qu'offrent les Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (A/C.3/45/L.35, par. 16)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale des droits de l'homme (A/C.3/45/L.73/Rev.1, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (A/C.3/45/L.87, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur les vues des Etats Membres concernant la résolution 43/124 de l'Assemblée générale relative à l'influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales (projet de décision présenté verbalement A/C.3/45/SR.51)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (A/C.3/45/L.88, par. 8)

III. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES QUESTIONS D'ORGANISATION

Documentation de présession

1. Les documents de présession devraient être distribués dans toutes les langues de travail six semaines à l'avance.

Déclarations liminaires des représentants du Secrétariat

2. Le texte des déclarations liminaires des représentants du Secrétariat devrait être distribué aux délégations dans la langue originale et les autres langues officielles, si possible, au moins trois jours avant la présentation du point de l'ordre du jour en question. Les déclarations liminaires faites verbalement devraient ne pas dépasser 15 minutes et ne traiter que des questions présentant un intérêt particulier.

3. Les représentants du Secrétariat devraient, à l'issue du débat sur le point à l'étude, répondre aux points qui ont été soulevés et aux questions qui ont été posées.

Déclarations faites par les délégations

4. Conformément à l'article 106 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et au paragraphe 22 de la décision 34/401 sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, le Président propose à la Troisième Commission, au début de chaque session, la limitation du temps de parole. Il est certes entendu que cette décision ne sera pas rigidement appliquée, mais les délégations sont invitées à faire preuve de discipline.

5. Le texte des interventions faites par les délégations sera distribué par les fonctionnaires des conférences. Si la délégation qui prend la parole est en mesure de fournir 200 exemplaires du texte de son intervention, ces derniers seront distribués à toutes les délégations au moment de l'intervention. Si la délégation ne fournit qu'un nombre restreint d'exemplaires, ces derniers seront confiés aux fonctionnaires des conférences qui les déposeront au fond de la salle de conférence.

Programme de travail

6. Les propositions du Secrétariat concernant le programme de travail de la Troisième Commission devraient se fonder sur l'expérience acquise lors des précédentes sessions de façon que la Commission dispose de suffisamment de temps pour examiner chacun des points dont elle est saisie.

Questions méritant d'être approfondies

7. Il faudrait approfondir les questions suivantes :

a) Personnalités invitées à prendre la parole devant la Troisième Commission sur la situation sociale dans le monde ou sur d'autres thèmes. Il serait utile d'évaluer l'expérience des autres commissions en ce domaine;

b) Question de la revitalisation du Conseil économique et social et rapport entre cette question et les travaux de la Troisième Commission;

c) Rapport entre les travaux de la Deuxième Commission et ceux de la Troisième Commission.

Projets de résolution d'ensemble

8. Les délégations sont invitées, dans la mesure du possible, à rédiger des projets de résolution d'ensemble et à faire en sorte que les résolutions soient aussi courtes et concises que possible.
